

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
de l'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Salée

J. M. HAYOT & Cie

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du 3 Avril 1956

sur les comptes de l'Exercice 1954-1955
par le Gérant J. M. HAYOT

Imp. Ferriez ELISABETH
11, Rue Robespierre, 11
FORT-DE-FRANCE

1956

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
de l'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Sales

L. M. RAYOT & Co

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du 3 Août 1956

sur les comptes de l'Exercice 1954-1955
par le Gérant L. M. RAYOT

Le rapport de l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Sales, tenue le 3 août 1956, a été précédé de la lecture et de l'approbation des comptes de l'exercice 1954-1955. Le rapport du gérant, L. M. RAYOT, expose les résultats de l'exercice et les perspectives de l'avenir. Le gérant expose que l'exercice 1954-1955 a été marqué par une activité industrielle normale, malgré les difficultés rencontrées par l'industrie métallurgique en raison de la crise mondiale. Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis. Le gérant propose de répartir les bénéfices de l'exercice conformément aux statuts de la société. Le rapport se termine par une déclaration de sincérité et une signature datée.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
de l'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Salée

J. M. HAYOT & Cie

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du 3 Avril 1956

sur les comptes de l'Exercice 1954-1955
par le Gérant J. M. HAYOT

Messieurs,

Depuis notre dernière Assemblée, nous avons été douloureusement touchés par la mort d'un de nos meilleurs collaborateurs Monsieur Jean DUPLAN, membre pendant plusieurs années du Comité de Surveillance de notre Société.

Capitaine d'Infanterie Coloniale, il a dignement accompli son devoir pendant la guerre 14 — 18 où sa brillante conduite au feu lui a valu plusieurs citations élogieuses.

Homme de mérite, intelligent et cultivé, il était pour nous un ami et un conseiller avisé et sincère. Je prie Madame DUPLAN et sa famille de croire à nos sincères sentiments de condoléance et vous demande d'honorer la mémoire de notre ami Jean DUPLAN en observant une minute de silence.

Notre Comité de surveillance est encore amputé par le départ de Monsieur Yves BERTÉ qui nous quitte pour des raisons personnelles. Je n'ai pas à vous le présenter. Tous vous le connaissez et avez pu apprécier sa grande urbanité, l'amabilité de son accueil toujours souriant sous lesquels il cache sa compétence. Je le remercie ici du concours précieux que j'ai toujours trouvé auprès de lui et lui exprime les regrets vifs et sincères que me causent son départ. C'est encore un ami qui nous quitte.

Conformément à la loi, nous sommes réunis aujourd'hui en Assemblée Générale pour la présentation du Rapport de l'exercice 1954 - 1955 de notre Société et pour statuer sur les comptes de cet Exercice, arrêtés au 30 Novembre 1955.

Ainsi que vous le verrez plus loin, le solde du compte "PROFITS ET PERTES" à cette date, après déduction des Frais Généraux et provisions pour impôts, est de 31.112.668

En y ajoutant la part revenant à la Société dans les recettes réalisées après la clôture de l'exercice et qui s'élèvent à ce jour à . . . 3,747.117

nous obtenons un total de 34.859.785

que je vous propose de répartir comme suit :

Annuité de réserve légale	1.722.989
Dividende de 2.500 Frs net par action	7.454.483
Augmentation de Capital	24.000.000
Réserves	1.682.313
	<hr/>
	34.859.785
	<hr/>

Avec cette nouvelle augmentation de Capital, la valeur nominale de l'action passera de 50.000 Francs à 60.000 Francs.

Grâce aussi à une libéralité de 60 Francs par tonne de cannes que les actionnaires avaient accordée l'an dernier (1954) aux Planteurs, le prix de la tonne de cannes avait été fixé à 4.520 Francs.

Cette année quoique la situation économique se soit aggravée sucres excédentaires, réduction des contingents nous avons pu obtenir un meilleur rendement ce qui nous permet de payer la tonne de cannes à 4.200 Francs pour l'exercice 1955.

Le Gérant,

J. M. HAYOT.

DÉPENSES

Achat de 133.673.010 kgs de cannes		450.307.196
Approvisionnements de la Sucrierie	53.144.997	-
Approvisionnements de la Rhumerie	1.433.316	-
Réparations et Entretien	46.745.828	-
Réparations et Entretien Ch. de fer	14.351.664	-
Transport de cannes	10.529.150	-
Main d'œuvre de la Sucrierie	24.138.015	-
Main d'œuvre de la Rhumerie	1.501.586	-
Livraison Tafias	914.747	-
Frêt	20.496.979	-
Frêt Rhumerie	449.788	-
Entretien canal	3.849.031	-
Frais Généraux	32.954.779	-
Cuiseurs Etrangers	1.201.444	-
Assistance	243.567	-
Charges Sociales	30.293.521	-
Assurances contre incendies	600.416	- 242.848.828
		<hr/>
		693.156.024
Solde repris au compte "Profits et Pertes"		149.109.251
		<hr/>
		842.265.275
		<hr/> <hr/>

RECETTES

Sucres

5.754 sacs vendus à la Cons. locale et us. ind.	37.696.173-	
111.498 sacs exportés	672.542.345-	
619 sacs restant estimés	4.023.500-	714.262.018

Rhums

3.044 litres et droits vendus à la Con. loc	942.714-	
16.556 litres hors contingent	413.900-	
218.585 litres à l'exportation	22.118.134-	
991.438 litres restant, estimés	99.143.800-	122.618.548

Sizops

12.670 litres vendus sur place	126.700-	
733.554 litres exportés	2.579.117-	
1.053.776 litres restant, estimés	2.107.552-	4.813.369

Cazamel

360 litres vendus sur place	99.000-	99.000
---------------------------------------	---------	--------

Médula

41.370 kgs vendus	472.340-	472.340
-----------------------------	----------	---------

842.265.275

DOIT

Comptes de Profits

Intérêts statutaires, créances douteuses,		
provisions impôts	22.532.007	
Cannes à régulariser	<u>104.264.828</u>	126.796.835
		<u>31.112.668</u>
		<u>157.909.503</u>

et Pertes

AVOIR

Intérêts, encaissement solde denrées et		
profits divers	8.800.252	
Balance "FABRICATION" ,	149.109.251	157.909.503
	<hr/>	<hr/>
		157.909.503
		<hr/>
		<hr/>

ACTIF*Bilan de l'Usine du Petit-Bourg*

Immobilisations	105.913.205
Acquisition terrain	486.000
Approvisionnements	81.178.858
Débiteurs divers	182.426.239
Denrées à réaliser	105.274.852
Caisse et Banque	12.810.024
Matériel Agricole	45.328.328
	<hr/>
	533.417.506
	<hr/>

arrêté au 30 Novembre 1955

PASSIF

Capital		120.000.000
Réserves	7.159.897	
Provision décret 13 Décembre 1952	9.114.690	16.274.587
	<hr/>	
Amortissements		79.726.055
Intérêts et Dividendes		8.168.623
Cannes à régulariser		104.264.828
Impôts à régulariser		8.000.000
Créditeurs divers		165.870.745
Profits et Pertes		31.112.668
		<hr/>
		533.417.506
		<hr/>

RAPPORT

du Comité de Surveillance

Conformément au mandat que vous avez bien voulu nous confier nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre Société ainsi que du Bilan et des comptes de l'exercice clos en Novembre 1955.

Les documents et les livres de comptabilité ont été mis en temps utile à notre disposition.

L'examen des pièces qui nous ont été présentées et les divers sondages auxquels nous nous sommes livrés nous ont permis de constater que vos écritures sont correctement tenues et en concordance avec le Bilan et le compte de Pertes et Profits.

Nous estimons que vous pouvez approuver les comptes de l'exercice 1955 tels qu'ils vous sont présentés

D'autre part, nous n'avons pas relevé de convention entre votre Gérant et votre Société portant sur les opérations qui ne soient pas normales au sens du nouvel article 40 de la loi de 1867 modifié par l'article 10 de la loi du 4 Mars 1943.

En tant que de besoin, nous vous demandons d'accorder à votre Gérant l'autorisation de traiter avec votre Société au cours de l'exercice suivant.

Fort-de-France, le 7 Mars 1956,

*André GARCIN Georges RIMBAUD Théo DE REYNAL (non actionnaire)
Robert PLISSONNEAU*

